



Envoyé en préfecture le 18/08/2026
Reçu en préfecture le 18/08/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20260817-2026_142_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Bail de location passé avec la Mission locale Oyonnax-Bellegarde-Gex pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2032 / Immeubles du 22, rue du Mont-Blanc à GEX (3.6)**

Service : Direction générale des services (JCC)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales, et notamment la conclusion du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

CONSIDÉRANT que la Mission locale a exprimé le souhait de regrouper l'ensemble de ses équipes au 22, rue du Mont-Blanc, ces locaux comprenant d'autres surfaces tertiaires que celles déjà occupées,

DÉCIDE

- ✚ **D'APPROUVER** le bail de location ci-annexé portant sur des surfaces tertiaires de 240 m² en tout, d'une durée de six ans valable du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2032, reconductible une seule fois, moyennant un loyer trimestriel révisable de 4 680 euros hors charges.
- ✚ **DE RÉSILIER** au 1^{er} septembre 2026 le bail conclu avec la Mission locale sur les locaux du 3^{ème} étage de l'immeuble communal « Le Zégut ».

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 17 août 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 18 août 2026, publiée en ligne sur le site internet de la Ville le 18 août 2026.